



## URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la société « BVI.BE ECO WAVRE BTS », représentée par Monsieur MEERS Michel dont les bureaux se trouvent avenue des Dessus de Lives 2 à 5101 Loyers.

Le terrain concerné est situé Boulevard de l'Europe, 131 B, D et F à 1300 Wavre et cadastré division 3, section C n°318N4 et 318R4.

Le projet consiste en la modification d'un bâtiment d'unités PME autorisé, la modification d'un bâtiment de bureaux autorisé et la construction d'un bâtiment d'unités PME, et présente les caractéristiques suivantes :

- Bâtiment B : 24 unités PME - superficie de 117mx37m - hauteur de 7,5m - toiture plate - façades en panneaux de béton gris clair ;
- Bâtiment D : 700m<sup>2</sup> de showrooms - 8 unités PME - 2735m<sup>2</sup> de bureaux - superficie au sol de 2711 m<sup>2</sup> - hauteur de 17.15m avec étage technique - toitures plates - façades en panneaux de béton et aluminium blancs ;
- Bâtiment F : 5 unités PME - superficie de 51.73mx13.24m - hauteur de 7.5m - toiture plate - façades en panneaux de béton gris clair ;
- Création de 180 places de parking.

L'annonce de projet est réalisée en application de l'article D.IV.40 du Code du Développement territorial : les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation.

Le projet s'écarte des prescriptions suivantes du schéma d'orientation local n°4 dit du "Zoning industriel Sud" en ce qui concerne la superficie plantée inférieure à 1/6 de la surface de la parcelle et les reculs des bâtiments D et F par rapport aux limites latérales du terrain inférieurs à la hauteur des bâtiments.

La consultation du dossier se fera de manière électronique en adressant une demande par e-mail via l'adresse [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

En cas de stricte nécessité, une consultation des documents sur place pourra être organisée uniquement sur rendez-vous. Toute demande de rendez-vous doit être formulée par e-mail à l'adresse mentionnée ci-dessus.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 17 juin au 2 juillet 2021 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be).

A Wavre, le 3 juin 2021